

Intégration des dispositions relatives aux démarches « captage prioritaire » et « ressource stratégique » dans le SAGE

Vistre Nappes Vistrenque et Costières

Gard

SAGE VNVC

0 2 4 km

- **790 km²**
- **48 communes**
- **333 000 personnes**
- Territoire péri-urbain caractérisé par une **forte pression d'urbanisation et d'aménagement**
- **Deux milieux :**
 - Cours d'eau et milieux aquatiques
 - Nappes d'eau souterraine
- **Deux structures porteuses**

Démarche « captage prioritaire »

Objectif : restaurer la qualité de la ressource qui sert à l'AEP là où elle est dégradée

16 captages prioritaires (premières études lancées en 2009)

- 8 captages SDAGE 2009/2015
- 7 captages Comité Départemental de l'Eau et Inondations (dont 6 repris dans le SDAGE 2016/2021)
- 1 captage « sensible »

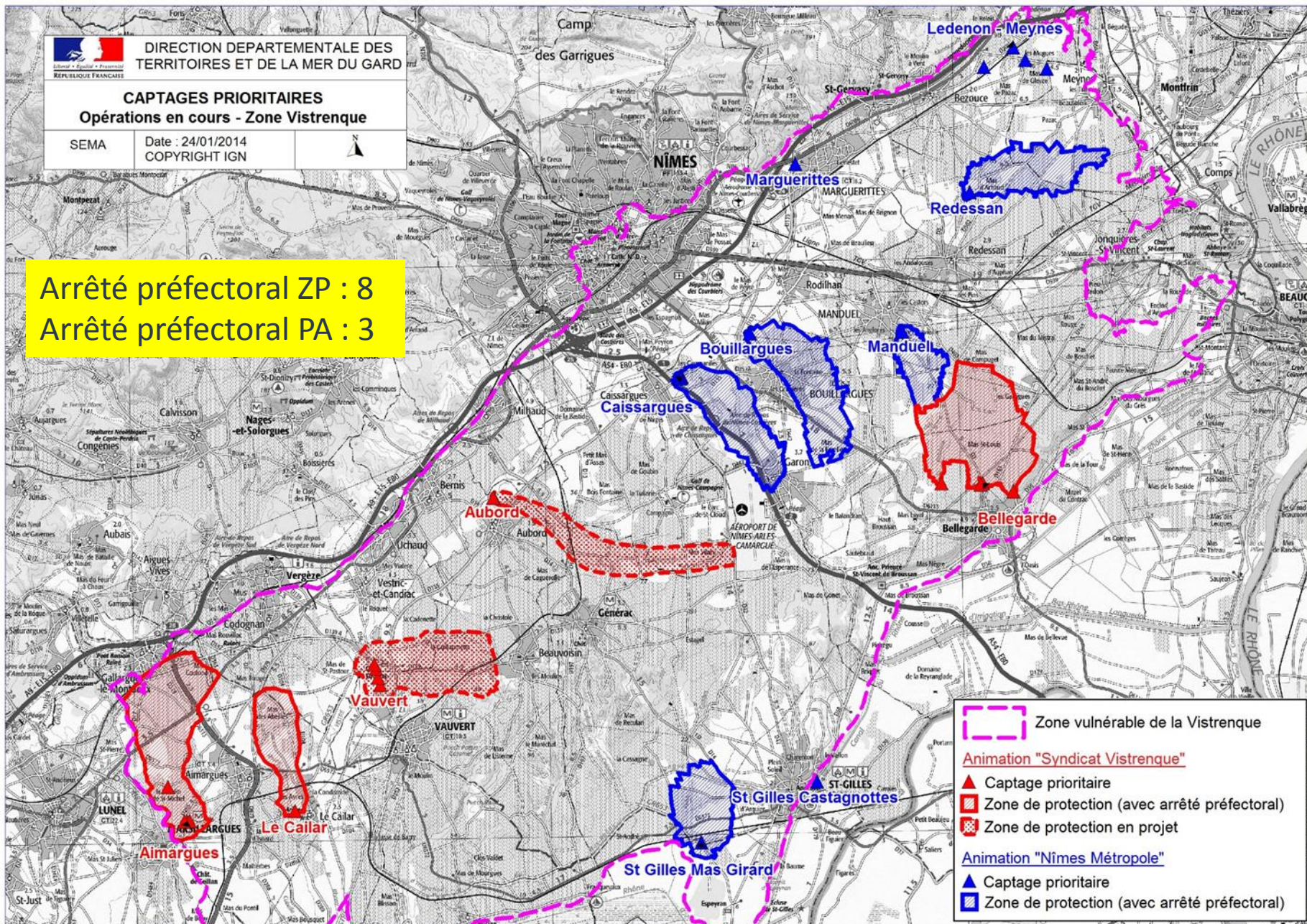
dont 11 sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

2 animatrices territoriales :

- Nîmes Métropole
- SMNVC

Implication forte de la CA30 dès le départ de ces démarches

Démarche « captage prioritaire »



Exemple de plans d'actions

Elles concernent tous les acteurs du territoire: **collectivités**, **acteurs agricoles**, **particuliers**, **jardiniers amateurs...**



Etude ressource stratégique

Pourquoi identifier des zones de sauvegarde pour l'AEP pour un usage à moyen et long terme ?

- pour assurer une ressource alternative de sécurité ou complémentaire, notamment au regard du développement des territoires
- pour apporter des éléments de réflexion dans la gestion de l'alimentation en eau potable à moyen et long terme en intégrant également des captages déjà exploités

Un dispositif de **préservation des ressources sur le long terme** qui vient compléter les outils existants de protection des captages et de reconquête de la qualité (PP et captage prioritaire)

Etude ressource stratégique délimitation des zones de sauvegarde

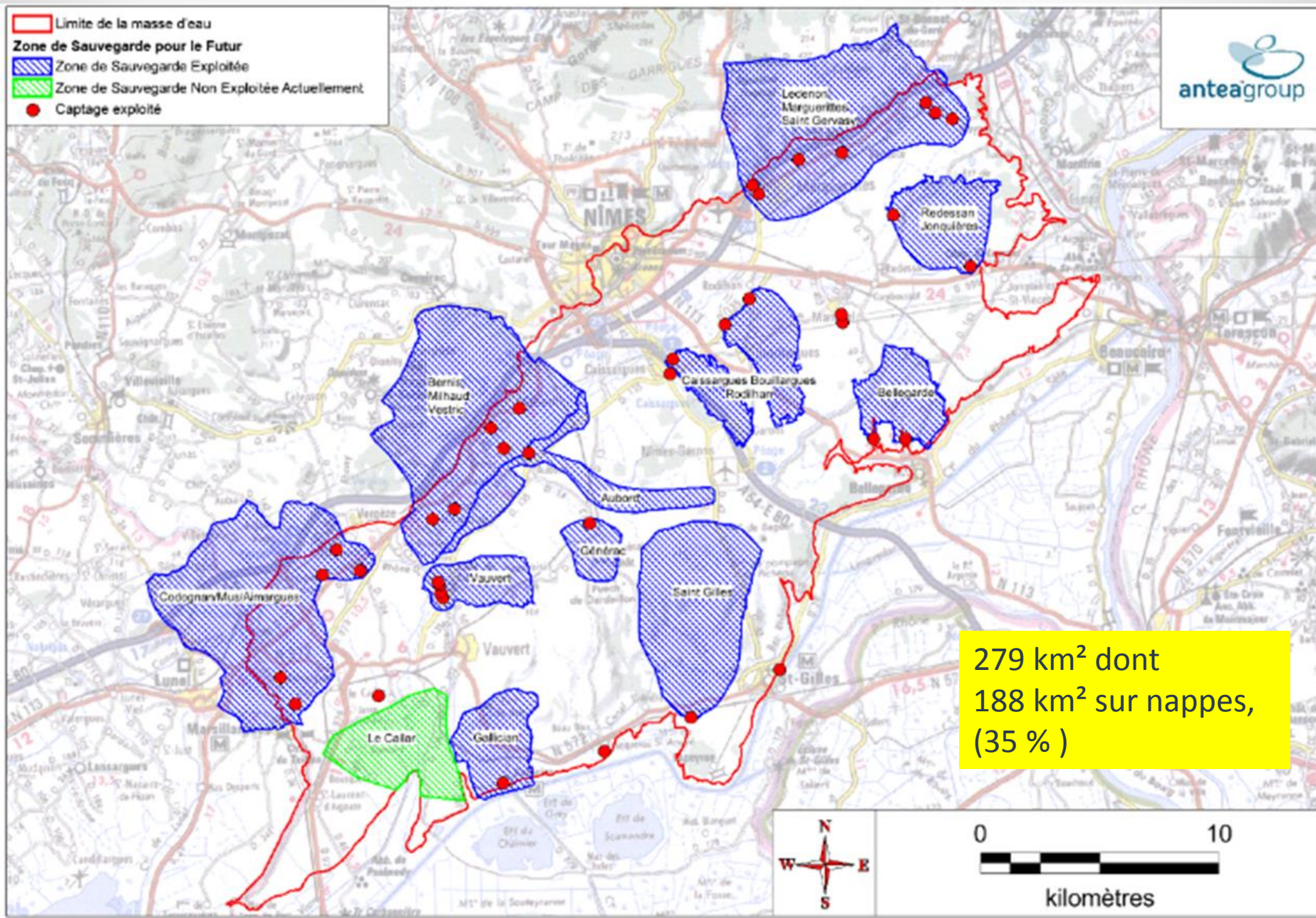
Etude sous maîtrise d'ouvrage SMNVC avec un financement de l'Agence de l'Eau (80 %)

- Prestataire : groupement ANTEA – SEPIA Conseils
- Durée : septembre 2014 à mars 2016

3 phases :

- **Pré-identification des secteurs stratégiques pour l'AEP.**
Méthodologie reposant sur le croisement de 3 critères :
potentialité x vulnérabilité x occupation des sols
- **Caractérisation et sélection des zones de sauvegarde**
- **Proposition d'une stratégie d'intervention** pour préserver ces zones

13 zones de sauvegarde identifiées



Etude ressource stratégique

définition d'une stratégie de préservation

1- Examen des outils mobilisables pour protéger et préserver la ressource

2- Concertation avec les acteurs locaux

3- Propositions de stratégies et dispositifs de préservation des zones de sauvegarde réfléchies en fonction :

⇒ **des conclusions de la phase 2** : vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère, type d'occupation des sols, qualité des ressources...

⇒ **des résultats de la phase de concertation** : enjeux du territoire, attentes et besoins des acteurs, solutions envisagées...

⇒ **de l'analyse réalisée en phase 3** : outils à mobiliser, porteurs potentiels des actions, leviers et délais moyens...

Elaboration du SAGE, état d'avancement

- Stratégie validée en comité d'agrément en décembre 2013
- Renouvellement de la CLE suite aux élections municipales de mars 2014, arrêté CLE juin 2015
- Réflexions et rédactions des dispositions encadrés par un comité de rédaction
- Les dispositions n'ont pas encore été validées par la CLE à ce jour

Quelques exemples de mesures proposées dans le cadre de l'ERS ou inspirées des démarches captage prioritaire et dont la réflexion est en cours pour leur intégration dans les documents du SAGE

Dispositions en cours de réflexion dans la rédaction du PAGD

- **Délimiter l'aire d'alimentation** de tous les captages exploitant les nappes Vistrenque et Costières (prioritairement selon le niveau de qualité de l'eau et/ou la pression d'aménagement à proximité)

Objectifs : restauration et anticipation

- Poursuivre la mise en œuvre des **actions de restauration** de la qualité de l'eau (plans d'actions)
- **Enrayer toute tendance à la dégradation** (identification AAC, recherche des pressions, sensibilisation des acteurs et propositions de mesures correctrices ...)

Dispositions en cours de réflexion dans la rédaction du PAGD

- Anticiper : **préserver l'aptitude de la ressource à produire de l'EP** notamment en délimitant les ZS
- Agir dès à présent pour **préserver la ressource et sa qualité dans les zones de sauvegarde** - hiérarchisation
(en s'inspirant des démarches captages prioritaires si des aides sont mobilisables sur ces zones)
- **Renforcer les règles d'implantation de nouvelles activités** dans les zones de sauvegarde et AAC (respect de l'objectif de non dégradation de la ressource en eau) (IOTA, ICPE ...)

Dispositions en cours de réflexion dans la rédaction du PAGD

- Prendre en compte de la localisation des zonages de protection de la ressource en eau souterraine (zones de sauvegarde, AAC ...) et de leurs objectifs de préservation dans **les documents de planification** (SRADDT et SRC) **et d'urbanisme** (SCoT et PLU)
- Inscrire des **prescriptions permettant la préservation de la ressource en eau** au sein de ces zones **dans les SCoT**
- Développer des stratégies foncières dans les ZS et AAC (à l'image de ce qui est pratiqué dans les ZP des captages prioritaires)

Dispositions en cours de réflexion dans la rédaction du PAGD/règlement

Enjeu gestion quantitative de la ressource

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes (modélisation, définition des niveaux piézométriques de références ...)
- Encadrer les prélèvements pour préserver sur le long terme la ressource dans les zones de sauvegarde